

RESIDENCE MARIN BOUILLE ALEXAIN
Conseil de la Vie Sociale du Lundi 03 Avril 2017

Membres présents : Mme PARIS (Présidente du CVS), M. GARNIER, Mme FONTENEAU, Mme LE COCQ (directrice) Mme BREUX (représentante du personnel)

Membres excusés : , Mme LEVEQUE

Assistait également : Mr SORIN (Chargé de communication et secrétaire de Séance)

La séance est ouverte à 10H00.

Mme LE COCQ rappelle que la Loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement va remanier de manière importante le cadre juridique des établissements accueillant un public âgé.

Cette nouvelle réforme tarifaire est entrée en vigueur en janvier 2017 et la convention tripartite cèdera sa place au Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) ainsi qu'à l'Etat Prévisionnel de Recettes et des Dépenses (EPRD). Il s'agirait par conséquent de la mise en œuvre du principe de pluri-annualité budgétaire et d'un système de pilotage non plus par les dépenses mais par les ressources.

Mme LE COCQ rappelle les grands événements de l'année 2016, la mutualisation entre les établissements, convention tripartite et mise en marche de la démarche qualité, rénovation de la salle de restaurant et la participation à l'opération téléthon .

L'année 2016 a été aussi marquée par la présentation du schéma de développement des EHPAD sur le département avec différents impacts pour les établissements (fermeture, mutualisation de service,...)

Concernant nos 3 établissements, les 3 linderies devraient être mutualisées sur le site de Martigné . Une réflexion est en cours afin d'optimiser les services de restauration et en particulier l'organisation des achats .

Concernant l'activité de l'établissement, le niveau d'accueil a été très satisfaisant (le nombre de demande d'inscription est élevée) Par contre la durée du séjour se réduit au fil des années. Concernant la formation, Mme LE COCQ informe que l'établissement s'engage à former les personnels à l'accompagnement des résidents avec la méthode dite « humanitude »

Mme LE COCQ informe que l'établissement sera équipé « d'un groupe électrogène » au cours de cette année 2017.

Mme LE COCQ précise que l'exercice 2016 se termine avec un résultat comptable global excédentaire mais informe aussi que cela ne reflète pas la situation exacte . Mme LE COCQ informe que par rapport au budget prévisionnel 2016 les instances n'ont pas retenu les demandes initialement prévu obligeant un report de charge de 142 133 .18 euros sur l'exercice 2017.

Mme LE COCQ propose de mettre l'excédent en réserve de compensation sur l'exercice 2017 afin de prévoir un éventuel déficit.

Mme LE COCQ informe aussi les membres du CVS que l'organisation du travail a été revue afin de s'ajuster au plus juste aux différentes taches .

Mme PARIS a le sentiment d'un retour en arrière dans la prise en charge des résidents avec moins de disponibilité des soignants .

Mme PARIS rappelle que la politique nationale concernant les personnes Agées ne prend pas assez en compte les limites de la prise en charge des personnes à domicile

Mr SORIN invite les membres à choisir un des logos envisagés

Mr SORIN informe les membres du CVS que le repas des familles initialement prévu en Juin aura lieu le mercredi 13 Septembre prochain.

La séance est levée à 11H55

Mme LE COCQ

Directeur

Mme PARIS

Présidente de Séance